

# L'aide sociale c'est "marche ou crève" !

Le 1er janvier 2006, pour la deuxième année consécutive, nos chèques d'aide sociale ont été augmentés. En fait, il est faux de dire que les chèques d'aide sociale ont été " augmentés ", il ont plutôt été " indexés " ... pour ne pas dire "à moitié indexés" ! Quand on parle " d'indexer " des montants, cela signifie qu'on les augmente en fonction de l'augmentation du coût de la vie. Il est à noter qu'entre les années 2000 et 2005, les chèques d'aide sociale n'ont jamais été indexés.

Les 375 000 prestataires " sans contraintes à l'emploi " et " avec contraintes temporaires à l'emploi " :

	<u>Prestation de base</u>	+	<u>TVQ</u>	=	<u>Total de la prestation</u>
2005 :	537 \$	+	23.08 \$	=	<b>560.08 \$</b>
2006 :	543 \$	+	23.67 \$	=	<b>566.67 \$</b>

**NOS REVENUS**

Cette année, les chèques des personnes assistées sociales " sans contraintes à l'emploi " ont donc été indexés de 1.2 %, soit la moitié seulement du taux réel de la hausse du coût de la vie. Cette indexation correspond dans les faits, comme nous le démontrons ci-haut, à une augmentation d'à peine 6.59 \$ par mois c'est-à-dire 79.08 \$ par année.

Les 122 000 prestataires " avec contraintes sévères à l'emploi " :

	<u>Prestation de base</u>	+	<u>Contrainte sévère à l'emploi</u>	+	<u>TVQ</u>	=	<u>Total de la prestation</u>
2005 :	537 \$	+	256 \$	+	23.08 \$	=	<b>816.08 \$</b>
2006 :	543 \$	+	269 \$	+	23.67 \$	=	<b>835.67 \$</b>

Quant aux personnes assistées sociales ayant des " contraintes sévères à l'emploi ", elles ont eu droit, cette année, à une indexation de leur chèque de 2.4 %, soit, selon le gouvernement, à une pleine indexation au coût de la vie. Ainsi, comme démontré ci-haut, les chèques des gens ayant des " contraintes sévères à l'emploi " ont été augmentés de 19.59 \$ par mois c'est-à-dire 235.08 \$ par année.

L'indexation annuelle des chèques d'aide sociale était une promesse électorale du Parti Libéral. Les Libéraux n'avaient cependant pas dit qu'ils indexeraient seulement de moitié les chèques de la majorité des assistés sociaux. Ainsi, les 375 000 personnes assistées sociales qui sont considérées comme "sans contraintes à l'emploi" ou "avec contraintes temporaires à l'emploi" n'ont eu droit qu'à des demi-indexations. Avant d'être élus, les Libéraux avaient aussi promis la gratuité des médicaments pour les personnes assistées sociales, on attend toujours !

Lors de l'indexation annuelle de 2005, Claude Béchar, alors Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, expliquait la décision de son gouvernement ainsi : " On a la nécessité de garder un certain équilibre. Avant, il y avait des **pénalités** pour appliquer la **réciprocité**. Maintenant, on a choisi l'approche incitative. Ce qu'on a convenu de faire pour garder cet équilibre, c'est que les gens qui ne participent pas [aux mesures d'Emploi-Québec] verront l'indexation de leur prestation de base augmenter moins vite. "



**Claude Béchar**  
Ex-ministre de  
l'aide sociale

Toujours lors des indexations de 2005, Claude Béchar affirmait : " Nous avons décidé de mettre la responsabilité sur ces gens [les prestataires sans contraintes à l'emploi]. S'ils veulent s'en sortir, ils auront les outils. S'ils ne veulent pas, il y aura indexation partielle. C'est une décision qu'ils devront prendre. "

Les " **pénalités** " dont nous parle ici le Ministre Claude Bécharard sont, entre autres, les coupures que subissait une personne assistée sociale si elle refusait, suite à la demande de son agent, de participer à une mesure ou à un programme d'Emploi-Québec. La personne assistée sociale pouvait aussi être coupée si elle refusait de suivre les instructions de son agent ou encore si elle refusait ou abandonnait un emploi. Voir le tableau ci-bas :

Ces coupures ont été retirées en octobre 2005. Le bâton a été remplacé par la carotte. Le gouvernement nous dit qu'on ne sera plus coupé si on refuse de participer à un programme d'Emploi-Québec. Cependant, on vivra tellement pauvre avec notre minuscule chèque d'aide sociale à moitié indexé qu'on n'aura d'autre choix que de participer à une mesure d'Emploi-Québec (120 \$/mois) pour survivre.

	<b>Pénalités 1er refus</b>	<b>Pénalités 2ème refus (à l'intérieur de 12 mois)</b>	<b>Pénalités 3ème refus (à l'intérieur de 12 mois)</b>
Refus de suivre les instructions de l'agent	75 \$	150 \$	300 \$
Refus de participer à une mesure ou un programme d'Emploi-Qc	75 \$	150 \$	300 \$
Refus d'emploi	0 \$	150 \$	300 \$
Abandon d'emploi	0 \$	150 \$	300 \$

*"aide-toi et l'État t'aidera".*

Ensuite, le concept de " **réciprocité** " dont nous parle le Ministre Bécharard peut se résumer en une expression :

L'ex-ministre de l'aide sociale l'a lui-même dit, cette demi-indexation pour les personnes n'ayant pas de contraintes à l'emploi sont, en fait, des pénalités indirectes.

Le budget 2006-2007 du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale a été amputé de 30.5 millions. Michelle Courchesne nous explique que *"cette diminution est liée principalement à une baisse du nombre de ménages prévus à l'Assistance-Emploi [à l'aide sociale] et aux mesures d'économie au chapitre de l'administration"*.



**Michelle Courchesne**  
Actuelle ministre de l'aide sociale

**Une baisse du nombre de ménages à l'aide sociale**

La Ministre Courchesne nous l'a bien dit, pour 2006-2007, son gouvernement prévoit restreindre l'accès à l'aide sociale et sortir une partie importante des ménages qui y sont déjà. Dans son *Plan d'action 2004-2009 en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, le gouvernement vise à sortir de l'aide sociale au moins 8000 ménages.

**Des économies au niveau de l'administration**

La coupure de 30.5 millions s'effectuera, entre autres, grâce à une *"réorganisation des services"* à la Sécurité du revenu et à Emploi-Québec. Qui dit *"réorganisation des services"* dit coupures dans le personnel des Centres Locaux d'Emploi (CLE). Dans le journal communautaire *Le Tour d'y voir*, un article daté du 27 avril 2006 et signé par Sonia Lavergne nous informe que le Syndicat de la Fonction Publique

du Québec annonce que le gouvernement s'appête à couper 4 à 5 % des effectifs des bureaux d'aide sociale, les CLE. Au cours des prochaines semaines, les CLE des différentes régions du Québec se verront annoncer des coupures importantes de postes. Par exemple, au CLE de St-Jean, cinq postes d'agents d'aide sociale seront coupés d'ici le mois de juin 2006. Ce n'est pas tout, deux autres postes pourraient se voir abolis dans une deuxième vague de coupures des budgets du CLE de St-Jean. Comme le CLE de St-Jean compte actuellement 21 agents d'aide sociale, cette coupure représente donc 25 % des effectifs humains. Concrètement, le Syndicat de la Fonction Publique en Montérégie explique que *"ces coupures réalisées au CLE de St-Jean feront en sorte que les agents d'aide socio-économique [agents d'aide sociale] auront 500 dossiers à s'occuper."* Imaginez les délais d'attente pour les gens qui feront des nouvelles demandes

d'aide sociale ! Imaginez aussi la difficulté, voire la presque impossibilité de rentrer en contact avec l'agent responsable de notre dossier d'aide sociale ! C'est la qualité des services offerts aux personnes assistées sociales qui sera directement affectée.

De plus, toujours selon le Syndicat de la Fonction Publique, le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale travaillerait actuellement à mettre en place une nouvelle approche, soit la *"convergence des services"*. Cette approche consisterait à *"fusionner les tâches des agents liés à l'emploi [agents d'Emploi Québec] à celles des agents liés à la Sécurité du Revenu [agents d'aide sociale]"*.

SUITE A LA PAGE 19

suite du texte : **L'Aide Sociale c'est "marche ou crève" !**

C'est ça "l'approche incitative" du gouvernement Charest : "mettez-vous en mouvement, formez-vous, travaillez ou sinon vous crèverez !" Si nos agents d'aide sociale sont aussi des agents d'Emploi-Québec, la pression que nous subissons afin de nous "mettre en mouvement" sera de plus en plus grande. Ainsi, notre agent d'aide sociale aura aussi dans son mandat de nous orienter vers la formation, le travail ou le bénévolat. Et, pour les assistés sociaux qui ne participeront pas à un programme d'Emploi-Québec, ils auront à survivre, malgré les nombreuses hausses de tarifs, avec un chèque à moitié indexé de 566.67 \$ par mois.

## NOS DÉPENSES

### LE LOGEMENT

Loyer mensuel moyen d'un 4 et demi :

	Montréal	Québec	Sherbrooke
2000 :	509 \$	518 \$	437 \$
2004 :	594 \$	596 \$	
2005 :	616 \$	621 \$	505 \$

Entre 2000 et 2005, le coût des loyers pour des logements de 4 pièces et demi a donc augmenté de :

- 21.6 % à Montréal;
- 19.9 % à Québec;
- 15.6 % à Sherbrooke
- 26.7 % à Longueuil;
- 15.4 % à Laval;
- 21.3 % à Gatineau

### L'ALIMENTATION

En 2005, il en coûtait 14.7 % de plus qu'en 2000 pour s'alimenter.

En 2004, les dépenses moyennes par ménage pour s'alimenter atteignaient 572.84 \$ par mois c'est-à-dire 6874 \$ par année.

### PERMIS DE CONDUIRE

2006 : 86 \$

[pour deux ans]

2007 : 147 \$ [pour deux ans]

2008 : 174 \$ [pour deux ans]

### IMMATICULATIONS

2006 : 255 \$ [pour deux ans]

2007 : 257 \$ [pour deux ans]

2008 : 259 \$ [pour deux ans]

### ÉLECTRICITÉ

Compte d'Hydro d'un client moyen pour un mois :

2000 : 88 \$

2006 : 98 \$

2007 : 108 \$ (hausse projetée selon la demande de la Régie de l'Énergie)

Donc, en 6 ans, la facture du client moyen a augmenté de 120 \$ pour une année.

Depuis 2003, les tarifs d'électricité ont augmenté quatre fois, pour atteindre une hausse totale de 10.9 %.

De plus, Hydro Québec demandera à la Régie de l'Énergie le feu vert pour une hausse de tarifs de 10.01 % en 2007.

### LE TRANSPORT EN COMMUN

Le tarif régulier de la carte mensuelle :

2000 : 47 \$

2006 : 63 \$

C'est une hausse totale de 34 % entre 2000 et 2006 c'est-à-dire une augmentation 16 \$ en 6 ans. Donc, sur une année, on paye 192 \$ de plus qu'il y a 6 ans pour notre transport.

## LES CONSÉQUENCES

Entre septembre 2000 et octobre 2001, 14.7 % des Canadiens ont souffert d'insécurité alimentaire.

Déjà en 2001, 218 490 ménages locataires consacraient plus de la moitié de leur revenu pour payer le loyer.

En 2004, les banques alimentaires du Québec ont donné de la nourriture à 345 000 personnes, en moyenne, par mois. C'est une augmentation de plus de 80 % par rapport à l'année 2000.